ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - Session 2027

ANNEXE B : candidats relevant d'un centre de formation d'apprentis non habilité au CCF (CFA, MFR)
candidats sous contrat de professionnalisation

A retourner accompagnée de toutes les pièces justificatives avant le 20 février 2027, en courrier recommandé avec AR, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante **:** Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
DIEC 3-05 – CAP AEPE, à l'attention de Madame BROU, place Lucien PAYE – 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

*Important : **conserver une copie** de tous les documents envoyés*

Nom de naissance : …… **Prénom :** ……

Nom usuel : ……..…… **Date de naissance :** ……..…

Inscrit à l'épreuve EP1 : ☐ oui ☐ non

Dispensé de l'épreuve : EP1 ☐ oui ☐ non EP2 ☐ oui ☐ non EP3 ☐oui ☐ non

Exigences : **14 semaines** minimum (**448h)** dont **1 période minimale de 3 semaines (96h) auprès d'enfants âgés de moins de 3 ans**
1 expérience en accueil collectif pour les contrats d'apprentissage en structure de garde d'enfants à domicile : trois semaines conseillées

Le centre de formation complète les tableaux suivants. Pour les candidats ayant signé des contrats d'apprentissage successifs, renseigner une ligne par contrat (nombre de semaines effectuées et le nombre d'heures correspondant.

Nom et adresse de l'employeur	Type de structure	Période, nombre de semaines et d'heures effectuées à la date d'envoi de l'annexe	Nom du responsable
	☐EAJE ☐Ecole maternelle ☐ACM (moins de 6 ans) ☐ SAP (moins de 3 ans) ☐Autre : ……	du : ……/……/…… au :……/……/…… Nombre de semaines : Nombre d'heures :	
	☐EAJE ☐Ecole maternelle ☐ACM (moins de 6 ans) ☐ SAP (moins de 3 ans) ☐Autre : ……	du : ……/……/…… au :……/……/…… Nombre de semaines : Nombre d'heures :	

L'entreprise offre tous les aspects de la formation : ☐ oui ☐ non

En cas de situation d'organisation n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 et suivants du Code du travail sera mis en application.

Conventionnement avec une tierce structure :

Expérience professionnelle complémentaire de 3 semaines minimum, auprès d'enfants âgés de moins de 3 ans : obligatoire si le contrat concerne des activités réalisées auprès d'enfants âgés de plus de 3 ans				
Nom et adresse de l'établissement	**Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans**	**Dates**	**Nombre total de semaines**	**Nombre total d'heures**
	☐EAJE (moins de 3 ans) ☐AMA (moins de 3 ans) ☐ SAP (moins de 3 ans)	du : ……/……/…… au :……/……/……	semaines	heures
Expérience professionnelle complémentaire dans une structure collective : obligatoire si le contrat concerne la garde d'enfants à domicile : 3 semaines conseillées				
	☐Ecole maternelle ☐EAJE (0-6 ans) ☐ACM (moins de 6 ans)	du : ……/……/…… au :……/……/……	semaines	heures

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves professionnelles. Le diplôme ne lui sera pas délivré.

Signature du responsable de la formation
et cachet de l'établissement de formation :

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - Session 2027

ANNEXE B (suite) Attestation d'expérience professionnelle

(Document à dupliquer : 1 attestation par structure)

Identification de la structure d'accueil du candidat :

Nom :……..

Adresse :……

Représenté(e) par : Nom Prénom :……..……..……

Fonction :……..……..

Nom du tuteur : …….. Titulaire d'un titre ou diplôme de la petite enfance avec au moins 1 année d'expérience professionnelle dans le secteur ou expérience de 2 ans dans le secteur de la petite enfance

Identification du candidat :

Nom de naissance : …….. Prénom ……..

Nom usuel : …… Date de naissance : ……

Nature de l'activité en milieu professionnel (cocher la case correspondante)

☐ stagiaire ☐ salarié

Durée de la période d'activité en milieu professionnel dans la structure

du……..…… au ……

Soit une durée effective totale de : …… semaines soit : …… heures (**obligatoire**)

Activités réalisées :

☐ Soins d'hygiène corporelle et de confort ☐ Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs ☐ Elaboration des repas ☐ Aide au service des repas ☐ Entretien des locaux et des équipements ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant ☐ Remise en état des matériels et des locaux	☐ Autres (à préciser) …… …… …… …… …… ……

Age des enfants et type d'accueil (cocher la case correspondante)

☐ **moins de 3 ans :** nombre d'heures réalisées :…… ☐ **de 3 à 6 ans :** nombre d'heures réalisées :……..	☐ en structure collective ☐ au domicile

Date, signature du représentant et **cachet obligatoire** de la structure ou de l'organisme d'accueil

ANNEXE B (suite)

Documents à envoyer :

Cocher les cases correspondant aux documents fournis

Pour tous les candidats	☐ **ANNEXE B** : ensemble des feuilles complétées **dont les attestations d'expériences professionnelles, y compris dans la structure où exerce l'apprenti** (une attestation par structure obligatoirement) **Documents originaux obligatoires** **Les photocopies (y compris des originaux transmis lors d'une session précédente), ainsi que les documents comportant des ratures ou du correcteur ne seront pas acceptées et entraineront une non-conformité du dossier.** ☐ Copie de la confirmation d'inscription signée (se trouvant sur l'espace cyclade candidat dans « mes documents ») ☐ Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : **OBLIGATOIRE (même si déjà transmis précédemment au Rectorat)** ☐ Copie de la convention de stage **SI** un stage est en cours ou à venir à la date limite d'envoi du dossier
Pour les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage avec une structure ne possédant pas de convention collective applicable à l'entreprise	**Document(s) attestant la compétence du maitre d'apprentissage**, conformément au code du travail (article R. 6223-22) : ☐ Copie du diplôme ou du titre relevant du domaine de la petite enfance d'un niveau au moins équivalent au CAP AEPE + document(s) justifiant au moins une année d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance (contrat de travail, fiches de salaires…). Ou ☐ Copies des documents justifiant au moins deux années d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance (contrat de travail, fiches de salaires…).
Pour les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage avec un service d'aide à la personne pour la garde d'enfants de moins de 3 ans	☐ Copie de l'agrément de la structure pour la garde d'enfants de moins de 3 ans

CONSIGNES POUR LA CREATION du DOSSIER DE CONFORMITE

Le dossier est à envoyer par courrier postal avec accusé de réception avant le **20/02** (tampon de poste faisant foi) :
Rectorat d'AIX-MARSEILLE
DIEC 3.05 – CAP AEPE - A l'attention de Madame BROU
Place Lucien PAYE - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

POUR TOUS LES CANDIDATS :

- Le document à mettre en 1er, au-dessus des autres est votre confirmation d'inscription (aussi nommée récapitulatif d'inscription) que vous trouverez dans votre espace cyclades dans « mes documents ». Il faudra l'imprimer et la signer
- Les attestations académiques des annexes doivent être des originales papier. Les photocopies, les scans, les photos… ne seront pas acceptés. Si vous avez déjà transmis des attestations lors d'une précédente session vous devez alors en refaire remplir de nouvelles par vos structures d'accueil.
- Pas de rature ni de correcteur sur les attestations académiques sous peine de non-conformité du document.
- Les signatures manuscrites et les tampons des structures d'accueil sont obligatoires sur les attestations académiques.
- Si un stage est en cours ou à venir à la date limite d'envoi du dossier (le 13/02), il faut transmettre la convention de stage ainsi qu'un courrier à l'attention des membres de la commission expliquant que l'attestation de ce stage (non fini) ne peut être fournie et qu'elle le sera lorsque le stage se terminera.
- Le calcul des semaines et des heures sur les attestations académiques se fait jusqu'à la date de remplissage du document. On ne peut justifier d'une PFMP ou d'une expérience professionnelle qui n'a pas eu lieu.
- Les conventions des stages finalisés ne sont pas à transmettre, ce sont les attestations académiques qui sont demandées. Vos grilles d'évaluation ne sont pas à transmettre également.
- Ne pas envoyer les fiches des épreuves EP1 et EP3 ni le projet d'accueil (s'il y a projet), ils seront à présenter en 3 exemplaires lors des épreuves.

POUR LES APPRENTIS :

- La copie du contrat d'apprentissage est à transmettre dans votre dossier, même s'il a été déposé sur cyclades au moment de l'inscription.
- L'attestation académique concernant le contrat d'apprentissage, doit être calculée du début du contrat à la date de remplissage du document (possibilité de préciser « en cours » à côté de la date)

POUR LES CANDIDATS AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Concernant le contrat d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s, il faut transmettre la copie des pages sur lesquelles sont indiqués le nom de l'assistante maternelle, celui du ou des parent(s) d'accueil, les horaires réalisés, les signatures des parties….
- Concernant les copies des bulletins de salaire, vous devez en transmettre autant que nécessaire pour justifier le nombre d'heures demandé.